

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



Débat d'orientations budgétaires

Conseil d'administration du 29 Janvier
2025



Sommaire

- 1 Introduction
- 2 Missions
- 3 Compte Administratif 2024
- 4 Réalisations/Actions 2024
- 5 Budget de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



1. Introduction



1. Introduction

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République , en son article 11 , précise que les collectivités territoriales de 3500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

La loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant organisation territoriale de la République) a modifié les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants , le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



2. Missions



2. Les Missions

Les missions du CCAS

Le centre communal d'action sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et les élus. Il assure des missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives que son conseil d'administration a défini.

Elles sont obligatoires et communes à tous les CCAS.

Ce sont essentiellement des missions effectuées pour le compte de l'état :

- . La domiciliation
- . L'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers, pour décision, aux autorités compétentes (conseil départemental, CAF ...)
- . Demande de complémentaire santé solidaire (CSS), d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), d'allocation adulte handicapé (AAH).
- . Des dossiers d'obligations alimentaires (ces demandes apparaissent au moment du placement en maison de retraite des parents)
- . La gestion du registre confidentiel des personnes vulnérables afin d'informer et contacter les personnes du plan d'alerte d'urgence départemental à l'occasion des risques exceptionnels notamment la canicule et le grand froid.
- . La lutte contre l'exclusion avec la mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Le personnel du CCAS informe les usagers sur la nature de leurs droits, les aide à accomplir les démarches administratives ou sociales en matière de logement, de protection de la santé, de justice, d'éducation, de protection de la famille



2. Contexte général

Les missions du CCAS

Elles sont facultatives :

Les aides financières (2000 € votés en 2024 dont 238,20 € utilisé /délibération n° 2024-08)

L'aide alimentaire

L'accès aux distributions de denrées gratuites (colis) destinées aux personnes en situation de précarité est majoritairement réalisée grâce à l'**orientation des travailleurs sociaux et des partenaires** – centres communaux d'action sociale (CCAS), Espaces Insertion, etc. Ces acteurs orientent les personnes vers les structures distribuant des colis alimentaires. Ainsi, l'accès aux paniers alimentaires est généralement **conditionné à certains justificatifs de niveaux de ressources**.

Les **distributions de colis alimentaires d'urgence** permettent d'établir le début d'un contact avec les personnes les plus démunies, fournissent aux structures une occasion de pouvoir dialoguer avec elles et de les orienter vers des structures adaptées à leurs besoins. Ces dernières peuvent ainsi leur proposer l'accès à des actions d'accompagnement complémentaires (accès aux droits, aux soins, aide vestimentaire, apprentissage de la langue française, aide aux devoirs, etc.)..

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



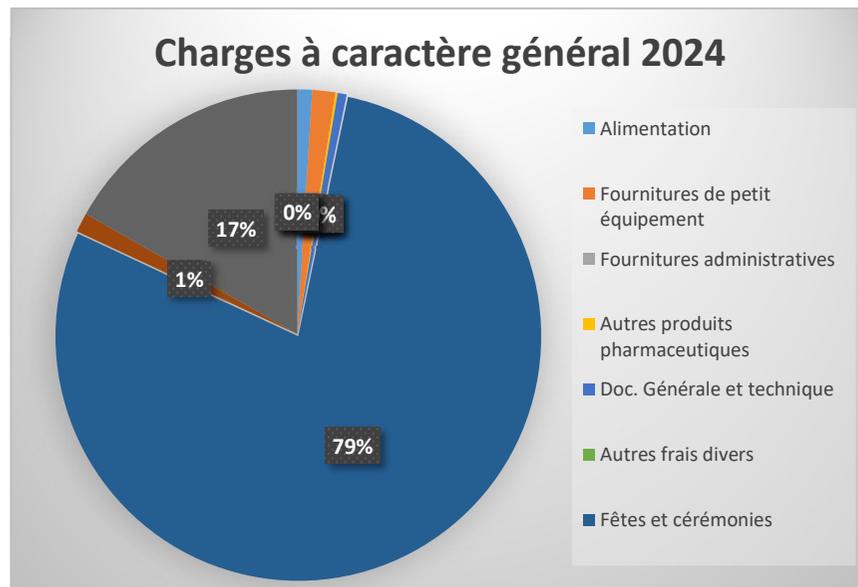
3. Compte Administratif 2024



3. Compte Administratif 2024

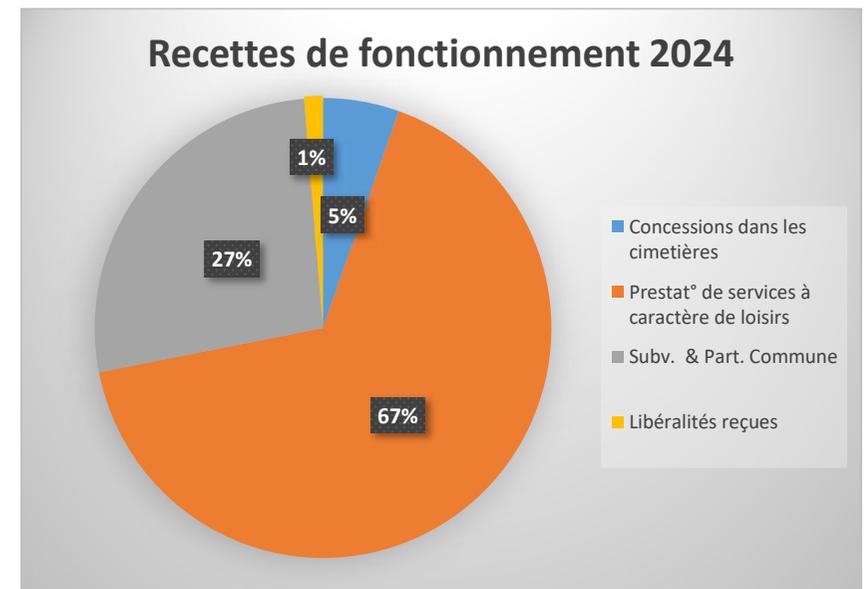
Le compte administratif 2024

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 37 898,07 € dont 87% sont des charges à caractère général réparties comme suit :



Fêtes et cérémonies : Voyage séniors pour 20 443,90 € et repas des aînés pour 4 754,10 €

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 40 073,10 € (hors résultat de fonctionnement reporté) réparties comme suit



5 % des recettes vient des concessions cimetièrre(1/3 pour CCAS et 2/3 pour la commune) 67% correspondent au règlement du voyage séniors.



3. Compte Administratif 2024

Synthèse 2024

Résultat de fonctionnement	
Résultat global de fonctionnement avec excédent reporté	12 947,75
Excédent de fonctionnement reporté N-1	10 772,72
Résultat global de fonctionnement sans excédent reporté	2 175,03

Excédent

Affectation du résultat de fonctionnement 2024	
Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 = Déficit cumulé section investissement (reprise résultat reporté + résultat annuel + solde des RAR)	0,00
Affectation complémentaire en réserve au compte 1068	0,00
Affectation au 002 en recettes section de fonctionnement	12 947,75
Total affectation du résultat de fonctionnement 2024	12 947,75

0,00

Résultat d'investissement	
Résultat d'investissement 2023 sans reprise résultat exercice précédent	0,00
Résultat investissement reporté exercice antérieur 2023 (ligne 001 du C.A 2023 = DEFICIT)	0,00
Résultat global d'investissement 2024 avec excédent reporté	0,00
Dépenses d'investissement restant à réaliser 2024	0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser 2024	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat investissement annuel + reprise résultat reporté + solde des RAR	0,00

Déficit ou excédent

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



4. Réalisations/Actions 2024



4. Réalisations/Actions 2024

Réalisations / Actions



- Voyage seniors
- Tréteaux chantants
- Repas seniors

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 029-262900798-20250129-DELIB202503B-DE



5. Projet de Budget de Fonctionnement



5. Projet de Budget de Fonctionnement

Budget 2025

Dépenses de Fonctionnement				
Article	Libellé	Crédits ouverts BP + DM Prévu 2025	Pour mémoire BP 2024	Pour mémoire CA 2024
60623	Alimentation <i>Goûter retour voyage 250 €</i> <i>Goûter du printemps 500 €</i>	750,00	250,00	324,35
60632	Fournitures de petit équipement <i>Certificat électronique 150 €</i> <i>Décorations goûter printemps 250 €</i>	400,00	200,00	502,01
6064	Fournitures administratives	100,00	100,00	-
60668	Autres produits pharmaceutiques	-	-	49,54
6182	Doc. Générale et technique <i>Abonnement magazine UNCCAS 80 €</i>	80,00	200,00	197,36
6188	Autres frais divers	-	-	-
6232	Fêtes et cérémonies <i>Repas des ainés 6 000 €</i> <i>Voyage seniors 22 000 €</i> <i>Paniers garnis doyens 90 €</i> <i>repas membres CCAS 600 €</i>	28 690	26 000,00	25 780,00
6234	Réceptions <i>Paniers garnis personnes isolées 350 €</i>	350,00	750,00	420,00
6248	Frais de transport divers <i>voyage seniors 5 300 €</i>	5 300,00	6 000,00	5 520,00
6281	Concours divers (cotisations) <i>Cotisation UNCCAS 130 €</i>	130,00	100,00	-
6282	Frais de gardiennage	-	-	-
6288	Autres <i>Remboursement voyage 1 000 €</i>	1 000,00	1 000,00	-
TOTAL CHAPITRE 011		36 800	34 600,00	32 793,26



5. Projet de Budget de Fonctionnement

Budget 2025

6218	Autre personnel ext. au service			-	-
TOTAL CHAPITRE 012				-	-
022	Dépenses imprévues			-	-
TOTAL CHAPITRE 022				-	-
65134	Aides	2 000,00		2 000,00	238,20
657341	Communes membres du GFP	500,00		500,00	-
65888	Autres <i>CLIC/CCAS BMO</i>	5 000,00		6 000,00	4 866,61
TOTAL CHAPITRE 65		7 500,00		8 500,00	5 104,81
673	Titres annulés (Exercices antérieurs)			-	-
678	Autres charges exceptionnelles			-	-
TOTAL CHAPITRE 67				-	-
023	Virement à la sect° d'inv.			-	-
TOTAL CHAPITRE 023				-	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 300,00		43 100,00	37 898,07



5. Projet de Budget de Fonctionnement

Budget 2025

Recettes de fonctionnement				
Article	Libellé	Crédits ouverts BP + DM Prévu 2025	Pour mémoire BP 2024	Pour mémoire CA 2024
	002 - Résultat de fonct. reporté	12 947,75	10 772,72	10 772,72
70311	Concessions dans les cimetières	1 500,00	1 500,00	2 160,05
70632	Prestat° de services à caractère de loisirs	20 000,00	20 000,00	26 657,52
7064	Redev. & droits des serv. culturels			
70878	Remb. Par d'autres redevables	-		-
	TOTAL CHAPITRE 70	21 500,00	21 500,00	28 817,57
74748	Subv. & Part. Commune	9752,25	10 727,28	10 727,28
	TOTAL CHAPITRE 74	9752,25	10 727,28	10 727,28
756	Libéralités reçues			528,25
75888	Autres	100,00	100,00	-
	TOTAL CHAPITRE 75	100,00	100,00	528,25
		-		-
		-		-
	TOTAL CHAPITRE 77	-		-
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44 300	43 100,00	50 845,82



Actions Prévues en 2025

- 16 mai 2025 goûter de printemps (dansant) à Roz valan
- du 13 au 20 septembre voyage seniors en Normandie
- Courant octobre demi finale tréteaux chantants Guilers/Bohars
- 17 octobre repas des seniors à roz valan
- novembre goûter post voyage